



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Secheresse

Question écrite n° 10037

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasse M le ministre de l'agriculture et de la foret que, en plusieurs points du territoire national, l'inquietude se fait jour du fait de la secheresse, specialement en ce qui concerne le monde agricole. Il lui demande quelle est sa pensee sur ce probleme ; et s'il y a lieu des maintenant de prendre des dispositions utiles.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi no 64-706 du 10 juillet 1964 organisant un regime de garantie contre les calamites agricoles a cree un Fonds national de garantie destine a indemniser les dommages non susceptibles d'etre couverts par un systeme d'assurance et dont l'importance est de nature a compromettre l'equilibre economique des exploitations agricoles sinistrees. En cas de sinistres susceptibles de presenter le caractere de calamite agricole, le prefet, constitue une mission d'enquete chargee de determiner la zone et les cultures sinistrees ainsi que l'importance des dommages. Au vu de son rapport et apres consultation du comite departemental d'expertise, le prefet, decide soit de classer le dossier sans suite, soit de proposer aux ministres concernes de reconnaitre au sinistre le caractere de calamite agricole. Dans ce cas, le dossier est soumis a la commission nationale des calamites agricoles et, si les dommages revetent le caractere de gravite exceptionnelle requis par la loi du 10 juillet 1964, un arrete interministeriel reconnait le caractere de calamite agricole au sinistre. S'agissant des inquietudes que pouvait soulever une eventuelle secheresse hivernale, les precipitations observees ces dernieres semaines les ont tres largement apaisees. En tout etat de cause les services des directions departementales de l'agriculture et de la foret ne manqueraient pas d'engager les procedures appropriees si les conditions climatiques l'exigaient.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10037

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 921